

L'An deux mille seize, le dix-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance-Jeunesse, à Nogent le Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 41

ETAIENT PRESENTS : 25

François HUWART, Président, **Guy CHAMPION**, 1^{er} Vice-président, **Michel THIBAUT**, 3^{ème} Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5^{ème} Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Patrice LERIGET**, **Pascal LE TEXIER**, **Marc LHUILLERY**, **Gilbert DALIBARD**, **Rudy BUARD**, **Philippe RUHLMANN**, **Sylvie CHERON**, **Annie SEVIN**, **Bernard MONGUILLON**, **Gaëlle COULON**, **Jean-Pierre BOUDROT**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Philippe RETOUT**, **Thierry COSSE**, **Jean HAREAU**, **Alain JOSSE**, **Pierre FERRE**, **Patrick GOUHIER**, **Bertrand de MONICAULT**, **Gérard MORAND**, délégués titulaires ;

REPRESENTES : 2 - **Claude EPINETTE** par Corinne THIROUARD, **Pierre BOUDET** par Jacques MARTIN,

POUVOIRS : 7 – **Marie-Anne PICHARD**, 2^{ème} vice-présidente, à Patrice LERIGET, **Catherine CATESSON** à Guy CHAMPION, **Sophie KULCZEWSKI** à François HUWART, **Jean-Claude DORDOIGNE** à Jean-Pierre BOUDROT, **Jérémie CRABBE** à Bertrand de MONICAULT, **Catherine MAUGER** à Thierry COSSE, **Cyrille NACHBAUR** à Alain JOSSE

ABSENTS : 7 – **Dominique FRANCHET**, 4^{ème} Vice-président, **Philippe BELLAY**, **Yanick FRAPSAUCE**, **Didier BOUHET**, **Harold HUWART**, **Marie POIRIER**, **Dominique WATTEBLED**.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Bertrand de MONICAULT**

Etaient invités : Monsieur VEDELAGO, Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, et Monsieur MARTINEAU, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent le Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche, excusés.

Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire

M. Huwart propose de valider le Compte-rendu de la séance du 22 septembre dernier.

M. de Monicault n'est pas d'accord avec le compte-rendu. Il estime que la délibération sur l'intérêt communautaire n'a pas été votée et que la Communauté de Communes dispose de 2 ans pour définir l'intérêt communautaire.

M. Huwart propose de mettre au vote la validation du compte-rendu du dernier Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016.

Celui-ci est accessible sur le site internet de la CdC www.cc-perche.fr, page Conseils communautaires

Ordre du jour

M. Huwart propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Demande de changement d'attributaire de la subvention de 297 000 € attribuée au titre du FSIL (Fonds de soutien à l'Investissement public Local) pour le projet de réhabilitation des abattoirs (CdC à la place de la Mairie) et de prolongation en 2017.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition.

1. Changement d'attributaire de la subvention FSIL et prolongation en 2017

Monsieur Huwart rappelle que la réflexion se poursuit pour la réhabilitation des abattoirs de Nogent le Rotrou afin d'y implanter une activité agroalimentaire. Le bâtiment a été acheté au mandataire judiciaire et les études préalables ont été lancées par le SYVAL (maitrise d'œuvre, diagnostics divers).

La Commune de Nogent le Rotrou a obtenu une subvention de l'Etat de 297 000 € au titre du Fonds de soutien à l'investissement Local (FSIL) pour ce projet.

Néanmoins, les délais de réalisation du projet ont été allongés du fait de différentes procédures (dossier ICPE de l'entreprise, urbanisme, etc.). Les travaux sur le bâtiment ne pourront débuter avant 2017.

Il est donc nécessaire de solliciter une prolongation de la subvention en 2017.

En outre, le SYVAL va être dissous le 01/01/2017 au profit de la Communauté de Communes, suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Perche.

A cette date, la Communauté de Communes reprendra les actions engagées par le SYVAL (contrats, marchés, etc...). M. CHAMPION précise que M. le Sous Préfet a informé la Communauté de Communes de cette demande seulement le 11 novembre, lui-même ayant été informé tardivement. Les invitations pour le Conseil étaient déjà envoyées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter le changement d'attributaire de la subvention de 297 000 € obtenue par la Commune de Nogent le Rotrou au titre du FSIL (Communauté de Communes à la place de la Mairie de Nogent) et sa prolongation en 2017.

2. Préparation des transferts de compétence liés à l'eau

2.1. Etat des lieux « eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) »

Un état des lieux des compétences eau, assainissement et GEMAPI a été réalisé cet été à l'échelle de la CdC, piloté par MM. Franchet et Thibault, avec l'appui technique de M. Chevallier, stagiaire, et Mme Billard, chargé de projet à la CdC. Celui-ci est présenté aux Conseillers communautaires.

Débat du Conseil Communautaire :

M. FERRE estime que le prix de l'eau va augmenter dans les petites communes et tendre vers celui des plus grosses.

M. LHUILLERY demande si l'harmonisation des prix concernant l'assainissement devra être faite dès 2018 pour les régies ?

M. HUWART que l'harmonisation est obligatoire et aura un impact sur le prix de l'eau dans certaines communes. Néanmoins, les différences de prix entre les communes dénotent souvent une différence d'investissements réalisés par les communes sur ces questions.

M. RULHMANN ajoute que des obligations supplémentaires s'ajoutent aux communes, à partir d'un certain seuil de population (traitement des nitrates et phosphates...).

Concernant le bassin de rétention de Margon, il estime que la dissolution du syndicat de la Flônerie devra être faite rapidement car des provisions importantes sont réalisées pour des travaux futurs.

M. HUWART souhaite que ces transferts de compétences tendent vers un meilleur fonctionnement global. Il souligne l'enjeu de conserver un fonctionnement efficace et peu coûteux car proche de la population. Il envisage également à terme une harmonisation des investissements. Enfin, il rappelle que l'enjeu humain est important. Un quart des agents communaux concernés par ces services doivent partir à la retraite dans les 5 ans. Une réflexion doit être menée sur cette question dans une période tendue sur le plan budgétaire pour les collectivités, qui impose de ne pas alourdir les charges de personnel.

2.2. Calendrier prévisionnel des transferts et création d'une commission « Eau »

Les compétences liées à l'eau et l'assainissement deviennent obligatoires pour les Communautés de Communes à compter de 2020. La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions contre les Inondations) devient quant à elle obligatoire en 2018.

La Communauté de Communes du Perche est à ce jour compétence en matière d'assainissement non collectif (compétence optionnelle) et d'interconnexions d'eau potable (compétence facultative). Il est envisagé un transfert de la GEMAPI en 2017, de l'assainissement collectif en 2018, de l'eau en 2020.

| Compétence | Calendrier loi Notre (obligatoire) | Calendrier prévisionnel CdC du Perche |
|----------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| GEMAPI | 01/01/2018 | 01/01/2017 |
| Assainissement | 01/01/2020 | 01/01/2018 |
| Eau potable | 01/01/2020 | 01/01/2020 |

Il est précisé qu'en 2018, la compétence assainissement, si elle est inscrite dans le bloc de compétences optionnelles, ne peut plus être scindée.


En outre, la Préfecture a précisé à la Communauté de Communes que la compétence assainissement non collectif devait être, en 2017, inscrite dans les statuts et que l'assainissement ne relevait pas de l'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de ce calendrier prévisionnel et des indications transmises par la Préfecture : la compétence assainissement non collectif ne relève pas de l'intérêt

communautaire et sera indiquée par la Préfecture dans les statuts qui prendront effet au 01/01/2017. La Communauté de Communes ne disposera pas à cette date de la compétence assainissement collectif. Les compétences liées à l'eau et l'assainissement deviennent obligatoires pour les Communautés de Communes à compter de 2020. Elles sont optionnelles (et non sécables) à partir de 2018. La GEMAPI devient quant à elle obligatoire en 2018.

Afin de préparer ces différents transferts et étudier toutes les questions liées à l'eau au sens large Monsieur le Président propose de créer une commission « eau ».

Celle-ci sera pilotée par M. FRANCHET, vice-Président en charge de ces questions, et ouverte aux Conseillers Municipaux intéressés et Présidents des syndicats en place. En fonction du nombre d'inscriptions et pour des questions d'organisation, le nombre de participants pourra être limité à un par commune.


 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.**

3. Finances

3.1. Attributions de compensation définitives pour 2016

Monsieur Huwart indique qu'un nouveau tableau modifiant les montants de la compensation part salaire 2015 des communes a été transmis par la Préfecture à la Communauté de Communes le 29/09/2016. Celui-ci explique l'écart important qui avait été noté sur la dotation de compensation perçue en 2016 par la Communauté de Communes.

Dès lors le calcul des attributions de compensations 2016 doit être modifié, conformément au tableau joint en annexe.

 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le montant définitif des attributions de compensation pour 2016, conformément au tableau joint en annexe.**

3.2. Décisions modificatives au budget 2016

Monsieur le Président informe qu'une dépense imprévue a été imputée comme suit en section de fonctionnement du budget principal :

- Au compte 022 - « Dépenses imprévues de fonctionnement » : -8 500 €
- Au compte 673 - « Titres annulés sur exercices antérieurs » : + 8 500 €.

Pour faire suite à la prise en gestion du transport vers le collège d'Authon du Perche (dissolution du SICA), une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe de la régie de transport, en section de fonctionnement :

| | | |
|--------|--|------------|
| D-6248 | Transport de biens et transport collectif de personnel | + 12 200 € |
| D-658 | Charges diverses de gestion courante | - 7 400 € |
| R-7474 | Subventions d'exploitation des communes | + 4 800 € |

 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette modification.**

4. Enfance jeunesse

4.1. Tarifs des accueils de loisirs

Il est proposé de revaloriser les tarifs des accueils de loisirs qui n'ont pas été revus depuis 2013, conformément au tableau joint en annexe.

Débat du Conseil Communautaire :

Mme CHERON demande s'il ne serait pas préférable d'attendre septembre 2017 pour appliquer ces nouveaux tarifs.

M. HUWART estime qu'il sera difficile d'attendre cette date éloignée et précise qu'une communication sera faite aux familles rapidement.

 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.**

4.2. Accueil de jeunes en Service civique

Les volontaires en service civique sont recrutés pour participer à des missions d'intérêt général, couvrant neuf domaines privilégiés : environnement, santé, culture et loisirs, sports, éducation pour tous, mémoire et citoyenneté...

Peuvent être volontaires des jeunes de 16 à 24 ans. La durée du contrat s'établit entre 6 et 12 mois pour un temps de travail compris entre 24 et 35h par semaine. Les volontaires perçoivent une indemnité mensuelle de 467€ prise en charge par l'Etat et 106€ par l'employeur.

La CdC envisage de demander un agrément pour deux volontaires pour les missions suivantes :

- Animer des ateliers autour du livre et de l'imaginaire au sein des accueils de loisirs, en créant, dans la mesure du possible, un lien avec le numérique
- Impulser une dynamique d'information itinérante du Point Information Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Le 1^{er} débiterait en décembre 2016 pour 8 mois, le second courant 2017.

M. HUWART précise que la Communauté de communes devra porter une attention particulière dans les années à venir aux dépenses de personnel. Le budget de la CdC étant restreint, toute augmentation des charges de personnel aura un impact important sur la gestion de la structure. Cela devra être étudié de près lors des différents transferts de compétences. Il faudra essayer de faire face à ces transferts sans augmenter significativement les dépenses de personnel. Cela peut être réalisé grâce à la mutualisation notamment. Par exemple, en matière d'urbanisme, des mutualisations sont envisagées entre la Commune de Nogent, la CdC et le PÉTR. Sur le plan économique par contre, et même s'il existe un poste au PÉTR, la CdC va faire face à une augmentation significative des charges liées à la gestion de zones d'activité et d'immobilier économique. Des économies devront dès lors être recherchées sur d'autres postes. En outre, la CdC ne devra pas alourdir d'avantage certains budgets (comme l'enfance-jeunesse).

📖 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **donne son accord à l'accueil de jeunes en service civique volontaire,**
- **autorise le Président à introduire deux dossiers de demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et à signer tout document relatif à cette demande,**
- **valide l'accueil d'un jeune dans le domaine de la lecture et du numérique pendant 8 mois.**

4.3. Participation du Point Information Jeunesse au SPRO (Service Public Régional de l'Orientation)

La Région Centre-Val de Loire a proposé à la Communauté de Communes du Perche d'intégrer le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes au SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) pour le bassin de Nogent le Rotrou-Châteaudun, au côté des différents membres : Mission Locale, Pôle Emploi, Education Nationale, etc.

M. CHAMPION précise que l'objectif de cette organisation est que toutes les structures puissent accueillir tous les publics et les réorientent le cas échéant vers la bonne structure.

📖 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Président à signer la convention avec les différents partenaires associés.

5. Transport scolaire

5.1. Dissolution du SICA

M. BOSSION indique que le Préfet a signé le 19 septembre l'arrêté de fin d'exercice du SICA, syndicat mixte gérant le transport scolaire vers le collège d'Authon du Perche. A cette date, la Communauté de Communes a pris en charge la gestion de ce service. Des conventions ont été signées avec les 6 Communes non membres de la CdC, ainsi qu'avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Les Communes non membres de la CdC bénéficiaires de cette prestation de service vont participer financièrement aux charges de fonctionnement qui sont estimées comme suit :

- Coûts de transport : 35€/ élève pour la période du 19/09 au 31/12/2016.
- Frais de gestion administrative : 0.64€/ habitant pour l'année 2016 (identiques à ceux de 2015). Ceux-ci n'ont pas été demandés par le SICA.

📖 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition de tarification des prestations de services pour 2016.

5.2. Participation du SITS pour l'année scolaire 2016-2017

M. BOSSION précise que la Communauté de Communes du Perche assure des prestations de transport pour le SITS (élèves du secondaire).

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé les tarifs de facturation suivants :

| | Tarifs 2015-2016 | Proposition de tarifs 2016-2017 |
|------------------------|-------------------------|--|
| Car de 32 et 33 places | 1,62 € | 1,62 € |
| Car de 44 places | 1,70 € | 1,62 € |
| Car de 59 places | 1,77 € | 1,62 € |

📖 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition de tarification du SITS pour l'année scolaire 2016-2017.

5.3. Charte d'engagement des écoles pour les sorties scolaires

La Communauté de Communes du Perche met gratuitement des cars à disposition des écoles maternelles et primaires du territoire pour les sorties scolaires. Il s'agit d'un effort important (environ 18 000 € par an) et qui n'est pas obligatoire. Ce choix a néanmoins été fait par les élus de la Communauté de Communes, afin d'assurer aux enfants un égal accès à la culture, à l'art, au sport et leur permettre de s'épanouir, qu'ils résident en secteur urbain ou rural.

L'accès à ce service doit être équitable pour tous les enfants du territoire et il ne doit pas engendrer des dépenses incontrôlées pour la collectivité. C'est pourquoi, dans un souci de bonne gestion locale et d'équilibre budgétaire, l'enveloppe globale en est fixée à l'avance. Les modalités de répartition de cette enveloppe ont été fixées par les élus de la Communauté de Communes au travers la mise en place en 2013 d'un système de « paniers de kilomètres ».

Ce service a fait l'objet de plusieurs ajustements et simplifications pour l'année scolaire 2016-2017 (étudiés en commission scolaire). En outre et pour une bonne organisation de ce service, il a été proposé aux écoles de signer une charte d'engagements qui édicte les règles de fonctionnement et d'engagement réciproques (cf. document en annexe).

Le bilan d'utilisation de ce service par les écoles est le suivant pour l'année scolaire 2015-2016 :

| Ecoles / RPI | Nbre classes | Panier Initial | Echange entre école | Km panier définitif | Km restant | Km utilisé | % d'utilisation |
|---|--------------|----------------|---------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Ecole Authon | 8 | 1200 | 220 | 1 420 | 99.40 | 1 320.60 | 93.00% |
| Ecole Elémentaire du Centre | 7 | 755 | | 755 | 237.20 | 517.80 | 68.58% |
| Ecole Elémentaire Jean Macé | 6 | 555 | | 555 | 324.40 | 230.60 | 41.55% |
| Ecole Georges Brassens | 4 | 450 | | 450 | 60.20 | 389.80 | 86.62% |
| Ecole Marcel Pagnol | 6 | 550 | | 550 | 88.60 | 461.40 | 83.89% |
| Ecole Margon | 4 | 455 | | 455 | 11.40 | 443.60 | 97.49% |
| Ecole Maternelle du Centre | 5 | 480 | | 480 | 238.80 | 241.20 | 50.25% |
| Ecole Maternelle du Plateau | 4 | 460 | | 460 | -0.30 | 460.30 | 100.07% |
| Ecole Maternelle Jean Macé | 3 | 295 | | 295 | 64.60 | 230.40 | 78.10% |
| Ecole Paul Langevin | 7 | 710 | -95 | 615 | 391.20 | 223.80 | 36.39% |
| RPI Argenvilliers-Beaumont | 4 | 1245 | -120 | 1 125 | 500.80 | 624.20 | 55.48% |
| RPI Champrond-Brunelles | 4 | 725 | | 725 | 134.00 | 591.00 | 81.52% |
| RPI Coudray-Soizé-St Bomer-Les Etilleux | 4 | 1295 | -100 | 1 195 | 292.80 | 902.20 | 75.50% |
| RPI Souancé-Trizay-Vichères | 5 | 1155 | 95 | 1 250 | 65.20 | 1 184.80 | 94.78% |
| TOTAL | 71 | 10330 | 0 | 10 330 | 2 508.30 | 7 821.70 | 75.72% |

Débat du Conseil Communautaire :

M. LHUILLERY précise que les écoles se sont senties obligées de signer la charte pour pouvoir bénéficier du service.

M. LERIGET n'est pas d'accord avec la répartition des kilomètres sur sa commune. Il souhaite un réajustement.

6. Fonctionnement de la Communauté de Communes

6.1. Tableau des emplois

Différents emplois ont été créés dans le cadre d'un recrutement ou maintenus suite à des avancements d'agents. Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'actualiser le tableau des emplois de la Communauté de Communes, en cohérence avec les emplois pourvus ou nécessaires au bon fonctionnement des services de la CdC. Ainsi il est proposé de supprimer les postes vacants suivants :

| Date et N° de délibération portant création ou modification de temps de travail | Grade | Catégorie | Durée hebdo du poste en centième (délibération et rémunération) | Durée hebdo du poste en heures | Poste vacant depuis le |
|---|-----------------------|-----------|---|--------------------------------|------------------------|
| Filière Administrative | | | | | |
| 20070115 N°3 | Adjoint Administratif | C | 35,00 | 35H | 01/03/2008 |
| Filière Technique | | | | | |

| <u>20070704 N°8</u> | Adjoint Technique 1ère classe | C | 23,00 | 23H | 01/09/2015 |
|------------------------|---|---|-------|------|------------|
| <u>20110620 N°27</u> | Adjoint Technique 1ère classe | C | 8,00 | 8H | 01/10/2016 |
| Filière Médico-sociale | | | | | |
| <u>20080605 N°2</u> | Puéricultrice territoriale | A | 35,00 | 35H | 13/06/2008 |
| <u>20080605 N°2</u> | Educateur territorial de Jeunes Enfants | B | 35,00 | 35H | 13/06/2008 |
| <u>20071108 N°5</u> | ATSEM 1ère classe | C | 6,00 | 6H | 05/12/2013 |
| <u>20070704 N°8</u> | ATSEM 2nd classe | C | 6,00 | 6H | 01/12/2007 |
| Filière Animation | | | | | |
| <u>20110620 N°5</u> | Animateur principal | B | 35,00 | 35H | 01/10/2015 |
| <u>20150702 N°3</u> | Animateur principal 1ère classe | B | 35,00 | 35H | 01/09/2016 |
| <u>20140114 N°3</u> | Animateur principal 2nd classe | B | 35,00 | 35H | 01/09/2015 |
| <u>20070704 N°8</u> | Animateur territorial | B | 35,00 | 35H | 01/11/2012 |
| <u>20070704 N°8</u> | Animateur territorial | B | 35,00 | 35H | 21/10/2009 |
| <u>20120712 N°7</u> | Adjoint d'Animation 1ère classe | C | 12,00 | 12H | 31/08/2015 |
| <u>20130715 N°7</u> | Adjoint d'Animation 1ère classe | C | 7,00 | 7H00 | 15/07/2013 |
| <u>20130715 N°7</u> | Adjoint d'Animation 1ère classe | C | 7,00 | 7H00 | 15/07/2013 |
| <u>20130715 N°7</u> | Adjoint d'Animation 1ère classe | C | 7,00 | 7H00 | 15/07/2013 |
| <u>20110414 N°18</u> | Adjoint d'Animation 2nd classe | C | 20,00 | 20H | 27/05/2015 |
| <u>20110915 N°2</u> | Adjoint d'Animation 2nd classe | C | 18.00 | 18H | 05/09/2012 |
| <u>20110915 N°2</u> | Adjoint d'Animation 2nd classe | C | 10,00 | 10H | 15/09/2011 |

📖 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la suppression des postes vacants ainsi présentés.**

6.2. Adhésion au groupement de commande initié par le SDE pour l'achat de gaz naturel

Le Syndicat d'Énergie d'Eure et Loir, (SDE), en association avec les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre et Loir proposent de réaliser un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés en matière d'efficacité énergétique. Le marché devrait être lancé en janvier 2017 pour une mise en œuvre à compter de juin. Le précédent marché d'achat groupé de gaz lancé par le SDE a permis une réduction des coûts de 19%. La Communauté de Communes doit souscrire un contrat de fourniture de gaz naturel pour la chaudière de la Maison de Santé sur Nogent le Rotrou qui alimente les deux bâtiments A et B (consommation d'environ 700 000 kwatt avant travaux pour les deux bâtiments).

📖 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la CdC au SDE pour ce groupement de commande et autorise le Président à signer les documents s'y référant.**

6.3. Demande de subvention pour la réalisation du document unique

La Communauté de Communes du Perche a lancé la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels auprès des agents avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir (CdG28). Cette évaluation doit être ensuite formalisée dans un document de synthèse dénommé document unique. Dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL d'un montant maximal de 4000€.

📖 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès du FNP afin de réaliser le document unique et autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.**

6.4. Entretiens professionnels

La Communauté de Communes a expérimenté dès 2011 la démarche d'entretien professionnel des agents. Celle-ci est devenue obligatoire le 1^{er} janvier 2015 pour l'ensemble des collectivités et elle est étendue en 2016 aux agents contractuels en CDI et CDD de plus d'un an, nommé sur un emploi permanent.

La CdC réalisait déjà des entretiens professionnels auprès de ses agents contractuels, sans transmettre les comptes-rendus au Centre de Gestion. Il convient à présent d'officialiser la démarche.

Il est proposé aux Conseillers communautaires d'étendre l'entretien professionnel aux agents contractuels en CDI et CDD de plus d'un an,, en appliquant les mêmes critères que ceux retenus pour les agents titulaires dans la délibération du 05/12/2013.

📖 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide cette proposition.**

7. Questions diverses

M. LHUILLERY souhaiterait que la mutualisation des matériels soit étudiée.

Calendrier des prochaines réunions :

| | Date | Lieu |
|-------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Commission Economie Finances | Jeudi 1 ^{er} décembre, à 18h | Nogent le Rotrou, Pôle Enfance |
| Conseil Communautaire | Lundi 19 décembre, à 18h30 | Nogent le Rotrou, Pôle Enfance |
| Conseil Communautaire | Lundi 23 janvier, à 18h30 | Nogent le Rotrou, Pôle Enfance |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les personnes présentes et propose de lever la séance.